**La Table des ministères en français**

*Structure et gouvernance*

Le document de formation de la Table se trouve ici : [https://egliseunie.ca/wp-content/uploads/Structure-et-responsabilite%CC%81s-de-La-Table-des-minist%C3%A8res-en-fran%C3%A7ais.pdf](https://egliseunie.ca/wp-content/uploads/Structure-et-responsabilite%25CC%2581s-de-La-Table-des-minist%25C3%25A8res-en-fran%25C3%25A7ais.pdf). Dans ce document, vous trouverez les responsabilités, la mission et les autorités de la Table des ministères en français, adoptés en 2019 à notre assemblée de formation.

Voici le sommaire de comment le fonctionnement de la Table se vit depuis sa fondation :

**Assemblées générales annuelles**

* *Fréquence :* une fois par année (d’habitude le dernier samedi du mois de février)
* *Membres* : Tous les membres de l’Église Unie du Canada qui parle le français sont considérés membres aux fins de prendre la parole et de voter lors d’une assemblée générale annuelle (AGA).
* *Responsabilités :*
	+ Adopter le plan annuel des ministères en français
	+ Adopter le budget annuel rattaché au plan
	+ Élire les membres du Conseil d’administration (18 personnes)\*
	+ Recevoir le rapport sur le travail de l’année précédente
* *Autres activités connexes* :
	+ Célébration des ministères (reconnaissances des anniversaires, décès, consécrations de pasteurs et pasteures, reconnaissance des célébrants laïques) en supplément aux activités des conseils régionaux
	+ Présentations de nos partenaires (groupes de justice sociale, partenaires œcuméniques, etc.)
	+ Formation, ateliers, conférences, etc. sont tous des possibilités au long du travail ‘officiel’ de l’AGA
	+ Culte
* *Mesure de transparence* : les procès-verbaux sont affichés sur le site web de l’Église Unie – disponible à tous et à toutes.

**Conseil d’administration**

* *Fréquence* : trois à quatre fois par an, selon le besoin (avril/mai, septembre, novembre, janvier/février)
* *Membres* : 18 personnes, élues à l’assemblée générale annuelle. Durée du mandat : 2 ans, la moitié des gens élus à chaque année.
* *Candidatures* : Les gens sont recherchés dans le cadre d’un processus public et ouvert. Les gens qui s’intéressent font preuve de leur intérêt auprès du comité des nominations. La période des nominations est publicisée. Lorsque le comité a reçu les nominations, il cherche à identifier les gens qui apporteront les capacités recherchées pour le Conseil d’administration, et de trouver une représentation appropriée des ministères en français. Il ne s’agit pas d’une représentation formelle de chaque paroisse, mais plutôt d’un effort de la part du comité des nominations d’assurer que les ministères en français ne soient pas négligés ni surreprésentés. Chaque membre du Conseil d’administration est là à titre d’individu et ne siège pas à titre de représentant.
* *Responsabilités*:
	+ Surveiller la mise en œuvre du plan et le budget annuel, recevant des rapports sur l’état du plan, offrir des nouvelles orientations quand il est nécessaire
	+ Prendre des décisions d’ordre général dans le cas que l’exécutif identifie le besoin d’une redevabilité plus importante.
* *Mesure de transparence* : Les procès-verbaux sont affichés sur le site web de l’Église Unie.
* *Sujets particuliers pour les réunions*:
	+ Avril/mai : élire l’exécutif
	+ Septembre : un atelier/une formation sur un sujet d’intérêt
	+ Novembre : Discussion préalable sur le plan pour l’année suivante (qu’est-ce qui marche dans le plan de l’année en cours, quoi changer pour l’année suivante)
	+ Janvier/Février : Regarder l’ébauche du plan et du budget qui seront proposés à l’AGA

**L’exécutif**

* *Fréquence* : mensuelle (le dernier vendredi du mois, 14h)
* *Membres* : 7, parmi les membres du Conseil d’administration
* *Candidatures* : Suite à l’AGA, quand les membres du conseil d’administration sont confirmés, le comité des nominations cherchera à constituer un nouvel exécutif en demandant aux 18 membres s'ils auraient intérêt à servir sur l’exécutif, et s’il y a un rôle particulier qu’ils aimeraient jouer (présidence, vice-présidence, trésorerie, secrétariat). La liste proposée sera soumise à la première réunion du conseil d’administration à la suite de l’AGA. L’exécutif de l’année précédente reste en fonction jusqu’à la première réunion du nouveau conseil d’administration.
* *Responsabilités*:
	+ Décisions requises par le Responsable et par les comités
	+ Décisions financières et d’ordre administratif
	+ Regard sur les états financiers
	+ Relations avec les autres instances de l’Église Unie
	+ Relations avec nos partenaires œcuméniques domestiques et à l’international
* *Mesure de transparence* : Les procès-verbaux sont accessibles aux membres du Conseil d’administration, et les décisions peuvent être remises en question par le conseil d’administration si quelqu’un le demande.
* *Autres activités connexes*:
	+ *L’exécutif peut accueillir des invités pour traiter de certains sujets de temps en temps quand le besoin est identifié*

**Comités**

Les comités sont ouverts à toute personne francophone qui a des capacités et de l’intérêt à offrir son temps. Il n’est pas nécessaire d’être membre du Conseil d’administration pour servir sur un comité.

Les comités sont identifiés avec leurs mandats sur la page de l’Église Unie réservé à la Table : <https://egliseunie.ca/contact/la-table-des-ministeres-en-francais/>